

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 23 août 2022

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 23 août 2022 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion
Steve Roy

SONT ABSENTES

Mesdames les conseillères

Johanne Fillion
Lyne Gagnon

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-08-174

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-08-175

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MILLION SEPT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (1 738 472 \$) AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT »

Monsieur Berthier Fortin donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-09 décrétant un emprunt afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement.

De plus, il dépose le projet de règlement numéro 2022-09 intitulé « Règlement numéro 2022-09 décrétant un emprunt d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze dollars (1 738 472 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-08-176

AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des derniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ces ministres;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 23 août 2022

CONSIDÉRANT QU'une subvention, provenant du Programme d'aide à la voirie local (PAVL), volet redressement du Ministère des Transports, au montant d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze (1 738 472 \$) est accordée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2022.

D'approprier au paiement de ces travaux d'amélioration, les derniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme d'un million neuf cent vingt-neuf mille neuf cent soixante et un dollars (1 929 961 \$). Un montant d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze dollars (1 738 472 \$) provenant du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement du Ministère des Transports et un montant de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars (191 489 \$) provenant des derniers publics pour des travaux de réhabilitation sur la route du Ruisseau-Gagnon ainsi qu'un montant de cinquante-six mille quatre cents dollars (56 400 \$) pour des travaux d'amélioration sur le réseau routier de la municipalité pour un total de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars (247 889 \$) provenant des derniers publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 2 août 2022 dans le cadre de l'invitation écrite concernant le contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour le projet de travaux de réhabilitation sur la route du Ruisseau-Gagnon.

2022-08-177

ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – LER INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation écrite envoyé par courriel le 20 juillet 2022 à deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit LER inc., le contrat du contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon au coût de dix-huit mille quatre cent dix dollars (18 410 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise en date du 2 août 2022.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 2 août 2022 dans le cadre de l'invitation écrite concernant la surveillance des travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 23 août 2022

2022-08-178

ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation écrite envoyé par courriel le 20 juillet dernier à deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'un désistement a été reçu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Tetra Tech QI inc., le contrat de surveillance des travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon au coût de soixante et quinze mille cent soixante dollars (75 160 \$), taxes en sus., le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise en date du 2 août 2022.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON - SEAO

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 17 août 2022 dans le cadre de l'appel d'offres relativement à un projet de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, déposé sur le SEAO.

2022-08-179

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – SEAO – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le site internet SEAO, au bureau municipal situé au 178, avenue Saint-René et au centre communautaire situé au 15, rue de La Fabrique à Saint-René-de-Matane, le 20 juillet 2022, conformément au règlement 2021-08 concernant les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la conformité des soumissions reçues a été validée par Tetra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc., le contrat de travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon au coût d'un million cinq cent onze mille cent quatre dollars et quatorze (1 511 104.14 \$), le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation publique et à la soumission de cette entreprise en date du 10 août 2022.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance extraordinaire du 23 août 2022

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent.

2022-08-180

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 23 août 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 44.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire